

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2026\_3\_2

**Objet : Attribution des indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués**

**VOTE**

**21 voix POUR – 4 voix CONTRE de M. NOEL – Mme ISOARDO – M. MOUZON et M. CAMPANELLI – 4 ABSTENTIONS de M. LOMBARDO – Mme DELOUS – M. DUBOURDIEU – Mme MAROUZÉ**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 13 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le treize du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le sept avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, Mme GARCIA Chantal, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. BARBAROUX Charly, Mme GIORSETTI Marie-Laure M. PALMERINI Denis, Mme VALLET Christine, M. DI-SAPIO Lionel, Mme JOFES Graziella, M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme THIERY Sylvie, M. NERCY Julien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZÉ Véronique, M. NOEL Stéphane, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André et M. CAMPANELLI Richard

Absents excusés donnant pouvoir :

M. AGARD Christophe à Mme GARCIA Chantal

M. MARTIN Patrice à M. SPINELLY Éric

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

## **Attribution des indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués**

En application des articles L.2123-23 à L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux, il appartient au conseil municipal de déterminer l'enveloppe indemnitaire globale maximale dans la limite des plafonds fixés par la réglementation en vigueur.

Cette enveloppe constitue un plafond financier global à l'intérieur duquel le conseil municipal demeure libre de fixer le montant individuel des indemnités de fonction attribuées aux élus, dans le respect des taux maximaux autorisés.

Conformément aux dispositions précitées, l'enveloppe mensuelle maximale est calculée, au regard de la population municipale de référence, en additionnant :

- L'indemnité maximale susceptible d'être attribuée au maire, telle que prévue à l'article L.2123-23 du CGCT ;
- Le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être attribuées aux adjoints, obtenu en multipliant l'indemnité maximale par adjoint par le nombre théorique d'adjoints pouvant être désignés par le conseil municipal en application de l'article L.2122-2 du CGCT, conformément à l'article L.2123-24 du même code.

L'enveloppe indemnitaire maximale est ainsi fixée comme suit :

- Indemnité maximale du Maire : 58,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- +
- Indemnités maximales des adjoints : 8 fois 23,32% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

En conséquence, et dans la limite de l'enveloppe indemnitaire maximale définie ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonction des élus aux taux suivants, exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique :

- Le Maire : 56,12 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Les Adjoints délégués : 18,22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Les conseillers municipaux délégués : 9,29 % ou 2,44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante est joint en annexe.

Les indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année à l'article 65311 du budget de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter ce régime indemnitaire.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'appliquer le régime indemnitaire selon les barèmes sus évoqués,

**DIT** que les crédits nécessaires seront ouverts chaque année à l'article 65311 du budget de la commune,

**PRECISE** que ces indemnités bénéficieront automatiquement des revalorisations décidées par décret ou arrêté ministériel.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Chantal Garcia", written over a horizontal line.

## TABLEAU DES INDEMNITES MENSUELLES DES ELUS DE LA COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERS

Annexe à la délibération n° ?? du 13 avril 2026

Fonction	Délégations	NOM ET PRÉNOM	% indice brut 1027	Montant mensuel brut en €
Maire	Maire	MARCILIAC Jérôme	56,12%	2 306,82
Premier adjoint	Déléguée aux affaires sociales, à la petite enfance et à la communication	WECKERLIN Carine	18,22%	748,93
Deuxième adjoint	Délégué au développement économique et à l'attractivité du territoire	AGARD Christophe	18,22%	748,93
Troisième adjoint	Déléguée aux finances et aux ressources humaines, à la démocratie participative et aux cérémonies militaires	GARCIA Chantal	18,22%	748,93
Quatrième adjoint	Délégué aux travaux, à la gestion urbaine et à la mobilité	MARTIN Patrice	18,22%	748,93
Cinquième adjoint	Déléguée à l'enfance	CLAUZEL Nathalie	18,22%	748,93
Sixième adjoint	Délégué à la culture, au sport, à la vie associative et à la jeunesse	SPINELLY Éric	18,22%	748,93
Septième adjoint	Déléguée à la transition écologique, à la restauration collective et à l'alimentation durable	TRANCHARD Céline	18,22%	748,93
Huitième adjoint	Délégué à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme	BARBAROUX Charly	18,22%	748,93
Conseillère municipale	Déléguée à la jeunesse et à l'engagement Citoyen	GIORSETTI Marie-Laure	9,29%	381,87
Conseiller municipal	Délégué à la gestion des équipements sportifs, à la prévention des risques majeurs, à la défense et à la sécurité civile	PALMERINI Denis	9,29%	381,87
Conseillère municipale	Déléguée à la ville inclusive, au handicap et à la santé	VALLET Christine	2,44%	100,30
Conseiller municipal	Délégué aux bâtiments publics et à la sobriété énergétique	DI-SAPIO Lionel	2,44%	100,30
Conseillère municipale	Déléguée à l'Ecole Municipale de la Musique, des Arts et de la Danse	JOFES Graziella	2,44%	100,30
Conseiller municipal	Délégué à l'agriculture	MORGANTE Michel	2,44%	100,30
Conseillère municipale	Déléguée aux festivités et traditions	LEPAGE Jessica	2,44%	100,30
Conseiller municipal	Délégué au Tourisme, au Jumelage et au Patrimoine	LAURENT Sébastien	2,44%	100,30
Conseillère municipale	Déléguée à la solidarité et à l'emploi	THIERY Sylvie	2,44%	100,30
Conseiller municipal	Délégué à la modernisation et à la protection des espaces publics	NERCY Julien	2,44%	100,30
Conseillère municipale	Déléguée à la vie sportive	BERTOCCHIO-EGEA Josiane	2,44%	100,30
Conseiller municipal	Délégué à la nature en ville	MIGLIORE Rémi	2,44%	100,30